

**François BROTTES**

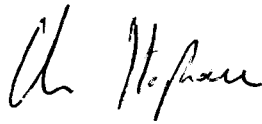
Président de la commission des affaires économiques  
Député de l'Isère  
Maire de Crolles

**Monsieur Stéphane LE FOLL**  
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt  
78, rue de Varenne  
75007 PARIS

NRéf : FB.VP.2013,445

La Terrasse, le 30 avril 2013

Monsieur le Ministre,



Je tenais en tout premier lieu à saluer la position de la France, que vous avez portée avec succès, dans la récente décision de l'Union européenne d'interdire trois pesticides néonicotinoïdes particulièrement préjudiciables aux abeilles.

J'ai également pris connaissance avec attention de votre communiqué de presse de ce jour dans lequel vous publiez, sur le site internet de votre ministère, les éléments d'information annoncés suite à la publication, par Génération futures, d'un courrier du directeur de l'ANSES à celui de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), s'inquiétant de l'inaction de cette dernière à prendre les mesures de retrait du marché ou de modification des conditions d'emploi de produits ayant fait l'objet d'un avis négatif de l'ANSES.

Je constate que les éléments que vous publiez précisent bien l'état de la procédure d'autorisation de mise sur le marché de produits phytosanitaires et de produits ayant fait l'objet d'échanges entre l'ANSES et la DGAL. Cette transparence vous honore, d'autant plus qu'elle sera observée plus largement puisque vous avez demandé à l'ANSES de mettre en ligne l'ensemble des décisions relatives à la mise sur le marché sur son site, conformément à la réglementation en vigueur.

J'ai également noté, et je m'en réjouis, que vous aviez décidé d'adresser une demande à la Commission européenne pour que soit accélérée l'évaluation de certaines substances actives suspectées d'être soit des perturbateurs endocriniens, soit de correspondre aux critères d'exclusion du règlement 1107/2009.

Je note avec tout autant de satisfaction que vous avez demandé à l'ANSES et la DGAL de vérifier que les conditionnements des produits contenant du glyphosate et actuellement autorisés pour l'usage amateur répondent aux exigences attendues en matière de protection des utilisateurs, faute de quoi ils seraient retirés pour l'usage amateur.

... / ...

Enfin, vous avez demandé un audit d'évaluation des procédures d'AMM de produits phytosanitaires et de mise à jour de la base de données dont les premiers résultats seront connus dans la semaine du 20 mai. Je vous serais gré de bien vouloir me communiquer ces résultats afin que je puisse les porter à la connaissance des personnes m'ayant interpellé sur ce dossier.

Je me permets, à ce sujet, de relayer auprès de vous l'étonnement de mes interlocuteurs, attentifs à certains (dys)fonctionnements de la DGAL, et qui ont pu constater l'appartenance prolongée de collaborateurs de la direction de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants à des postes clefs de syndicats représentatifs de l'industrie phytopharmaceutique. Cette proximité dénoncée par mes interlocuteurs, si elle était avérée, tendrait à fragiliser les décisions répétées de la DGAL en faveur d'insecticides notoirement suspects (Gaicho, Cruiser) et les décisions toutes aussi constantes de refus dont font l'objet les produits alternatifs aux pesticides (tels les purins d'orties ou l'huile de neem).

Ainsi que vous ne manquez pas de le souligner, la transparence dans ce domaine est plus que jamais essentielle. La confiance des consommateurs, gravement écornée par les scandales sanitaires qui se succèdent, justifie un Etat exemplaire dans toutes ses composantes, qu'ils en soient les élus... ou les serviteurs.

Je souhaiterais donc que vous puissiez m'apporter votre éclairage sur ce dossier, ainsi que sur les garanties dont s'entoure votre ministère pour que les décisions prises sous son autorité témoignent d'une irréprochable impartialité et d'un souci constant de l'intérêt général.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à mes demandes, ainsi que des éléments d'information que vous serez en mesure de m'apporter, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous

François BROTTE

